

La Terre des Cathares

Élevage exclusif de Dogue Argentin

Mr Pascal VAQUIÉ

92, avenue de la Mer
11.210 PORT LA NOUVELLE
Tel. : 04 68 48 10 01

<http://www.dogue-argentin.net>

SIRET 418 104 634 000 21

Mr Gérard ARTHUS

Président

Société Centrale Canine

155, avenue Jean Jaures
93 535 AUBERVILLIERS Cedex

Port la Nouvelle, le 08 juin 2006

Objet : déroulement de l'exposition de Lyon 2006, ring des dogues argentins

Monsieur le Président ;

"Je vous fais une lettre, que vous lirez peut-être, si vous avez le temps ..."

Permettez moi en premier lieu de me présenter. Je me nomme Pascal VAQUIE, je suis éleveur de dogues argentins dans le sud de la France et accessoirement Docteur Vétérinaire. Mon élevage, tout petit (une à trois portées par an), est régulièrement déficitaire depuis sa création en 2002 (entre 10 et 15.000 € par an de perte) ce qui me permet de clamer haut et fort que j'exerce cette activité par passion pure et non dans un but lucratif.

Si je me permets de vous interpeller, c'est dans le but de porter à votre connaissance certains faits qui me semblent en contradiction totale avec le but premier de l'organisme dont vous avez actuellement la présidence à savoir "*l'amélioration des Races de Chien en France*" (si je lis bien l'article premier de vos statuts). Les faits de ce type ne sont pas d'apparition récente ni même d'une rareté exceptionnelle ; dans nombre de races, ils semblent avoir cours usuellement sans que cela ne semble soucier beaucoup les responsables dont vous faites partie. Je ne vais pas vous en faire un historique complet, loin de moi cette prétention, mais juste vous rapporter le plus récent auquel j'ai personnellement assisté. A vous d'en faire l'usage qu'il vous siéra, soit en tentant d'en savoir un peu plus par une enquête interne, soit en calant un meuble de plus avec le support papier de cette missive. Moi, j'aurais fait mon devoir, le reste vous incombe Monsieur le Président.

Il y a trois jours, Mr J., Juge qualifié expo pour la race qui me passionne, est amené à officier lors de l'exposition internationale de Lyon 2006. Il doit y juger plusieurs races dont une en spéciale. Sur les documents fournis par l'organisation, les Dogos passent en premier, suivis de la race en spéciale, trois autres races fermant la marche. Hormis quelques particuliers, les exposants sont principalement des éleveurs parmi lesquels on trouve Mr P., Président du club de race. Sachant que je parle ici de dogues argentins à l'exposition de Lyon 2006, il peut sembler absurde d'utiliser des lettres génériques pour masquer le nom des protagonistes, mais c'est une figure de style que vous me pardonneriez, du moins j'ose l'espérer.

Pour bien attaquer la journée, sur demande de Mr P., Mr J. décide d'autorité de bouleverser l'ordre de passage établi en jugeant en premier la spéciale, les dogos viendront en second.

But avoué de la chose : permettre au handler de Mr P. de présenter d'autres chiens dont il a la charge en début de matinée. Les autres exposants sont mis devant le fait accompli, sans autre forme de procès. Mais bon, l'important est que Mr P. puisse s'organiser au mieux pour la suite non ? Qu'importe l'avis des autres exposants ...

Je me demande bien si, moi aussi, un jour, j'aurais le pouvoir de modifier à ma convenance personnelle l'ordre de passage des races dans une exposition organisée par la S.C.C. (ou son émanation locale).

Vers 13H (au lieu de 9H30 initialement prévu), nous attaquons enfin le jugement des Dogos.

Classe Intermédiaire Mâle, un seul sujet, vite passé.

Classe Ouverte Mâle, c'est là que ça devient intéressant ...

Au catalogue, huit chiens inscrits. Deux absents ce qui laisse sur le ring six sujets. Un pas en état, reste cinq. Là, pour reprendre l'image d'un témoin de la scène : à l'élection de Miss Pomme, on a 4 pommes et une poire. Le hic de l'histoire, c'est que la poire appartient à Mr P. . On trouve donc notre juge bien embêté, il tâte les chiens, fait tourner, retâte les chiens, refait tourner, puis, désespéré, vient prendre conseil au bord du ring auprès d'un des spectateurs qui se trouve être Mr P., propriétaire de la poire. En plein jugement officiel, un juge officiel vient s'entretenir avec le propriétaire (qui n'est pas sur le ring mais dans l'assistance) d'un des chiens qu'il est en train de juger. Je ne sais pas si pour vous cette attitude est normale. Moi, personnellement ... j'ai un doute.

Au désarroi bien compréhensible de notre juge (pour le coups, ça risque de ce voir que ...), Mr P. répond par un (désolé de devoir citer des termes aussi durs, mais ils correspondent à ceux entendus par plusieurs témoins) "*à chacun sa merde*" laconique, ne souhaitant apparemment pas transiger sur un accord passé. Mr J. s'en retourne alors à son office et s'exécute en classant 1^{er} la poire et 2, 3 et 4 les pommes.

Je sais pertinemment que le jugement d'un juge officiel est définitif, aussi je ne mets pas en doute la validité du CACS obtenu de haute lutte par la poire, mais la différence entre une pomme et une poire est suffisamment flagrante pour avoir fait réagir l'ensemble de l'assistance (y compris certaines personnes qui présentaient d'autres races et qui assistaient en simples spectateurs), à l'exception de quatre personnes : Mr P. (cela va de soi), l'amie qui l'accompagnait et qui sera mise à contribution ultérieurement, le handler et ... la mère du handler. A vous de me dire si vous estimez que le fait qu'un juge aille s'enquérir auprès d'une personne de l'assistance pendant un jugement, personne se trouvant être l'heureux propriétaire d'un des sujets en lice, vous semble répondre aux règles de bonne conduite lors d'une exposition internationale organisée sur le sol français. Moi, personnellement ... j'ai un doute.

Mr J. a ensuite eu à départager deux Champions mâles avant de faire revenir CACS et RCACS sur le ring pour attribuer l'IB. Le Champion arrivé premier étant la propriété du handler de Mr P., la poire a dû changer de main. Une amie de Mr P., accessoirement membre du comité du club de race, a donc été mise à contribution. Mr J. incapable de reconnaître le chien qu'il vient de faire gagner en ouverte (normal, le bout de laisse ayant changé) commence donc à comparer le meilleur Champion et le RCACS pour attribuer son IB. Instant de flottement compréhensible dans l'assistance, flottement interrompu par Mr P. qui vient expliquer à son juge qu'il est en train de faire fausse route et que, le plus dur ayant déjà été fait (faire passer la poire devant les pommes), ça serait dommage de se planter maintenant ! L'IB ira donc au Champion du handler, Mr P. prendra la réserve d'IB, réserve récupérable car le Champion est déjà homologué Inter. Voilà, les cartes sont distribuées comme il fallait qu'elles le soient.

Classe Ouverte Femelle : la femelle de Mr P. remportera cette classe, histoire de faire carton plein, mais dans le cas d'espèce, c'est beaucoup moins choquant vu qu'elle fait bien partie des pommes, elle, et qu'elle est même assez jolie.

Je ne réclame rien (d'autant que je n'avais pas de chien engagé en classe Ouverte) et surtout pas une remise en cause du jugement établi par Mr J. qui, je le répète, ne souffre d'aucun mode de contestation (selon les statuts internationaux).

Je pense juste qu'il est important que l'autorité que vous représentez soit informée une fois de plus de ces pratiques qui, devant le laxisme évident dont il est fait preuve depuis plusieurs années, deviennent de moins en moins discrètes (pourquoi se gêner après tout si l'impunité est de mise). Relevant de plus en plus souvent d'une pièce de Feydeau, certains jugements n'apportent ni à la race, ni à la grandeur de la Société Centrale Canine que vous présidez.

Voilà, je tenais à vous tenir informé de ces faits.

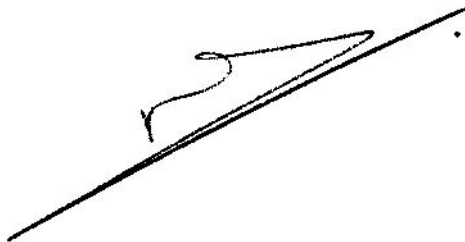
Si le cœur et le courage vous en disent, j'en ai d'autres du même acabit à vous servir.

Comme je vous l'ai déjà mentionné plus haut, libre à vous d'en faire l'usage qu'il vous plaira, soit en essayant de mettre un peu d'ordre dans la maison dont vous avez la charge, soit en continuant à prétendre que *"tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles"* et qu'après tout, la corruption et les jugements arrangés sont un mode de fonctionnement qui convient très bien à *"l'amélioration des Races de Chien en France"* et à la grandeur de ceux qui en ont la charge...

Merci d'avoir lu cette lettre (si tant est qu'elle vous soit parvenue mais, faites moi confiance, je vais faire en sorte qu'elle vous soit remise).

Veillez croire, Monsieur Arthus, en l'expression de ma profonde considération, ainsi qu'en la profondeur du désarroi qui m'habite, moi, simple passionné de chiens.

Cynophilement.



Dr. Pascal VAQUIE

PS : Si vous vous posez la question de savoir pourquoi, aux dernières élections du club de race, je n'ai pas voté contre l'équipe en place (ou du moins certains de ses membres car tous ne sont pas corrompus), sachez simplement que je ne pouvais me déplacer du fait de mes obligations professionnelles et que les votes envoyés par correspondance arrivent tous une semaine avant l'Assemblée Générale chez ... Mr le Président, ce qui est, vous en conviendrez avec moi, une procédure usuelle au dessus de tout soupçon.

Copie au Ministère de l'Agriculture, Ministère de tutelle de la Société Centrale Canine
Copie à la F.C.I., responsable de *"l'amélioration des Races de Chien"* au niveau international